

## Annexe 2

### Critères de sélection et modalités de notation

Critères	Sous-critères	Notes
<p><b>Projet de service</b></p> <p><b>Qualité de la prise en charge de l'enfant</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité de l'accompagnement des jeunes à problématiques multiples et notamment des troubles de l'opposition et du spectre autistique ;</li> <li>- Qualité des prestations proposées dans la prise en charge des enfants présentant ces troubles ;</li> <li>- Prévoir un bilan de santé dès le début de la prise en charge, si non effectué en amont ;</li> <li>- Prise en compte du niveau d'autonomie adapté et de handicap de l'enfant et d'adaptation de la prise en charge ;</li> <li>- Prise en compte du maintien du lien avec la famille et l'environnement ressource de l'enfant ;</li> <li>- Modalités du maintien des liens familiaux, notamment des liens fratries si plusieurs enfants sont confiés à l'ASE, voire modalités d'accueil de fratries en cas de décision judiciaire ; mise en place des visites médiatisées ;</li> <li>- Qualité de la Procédure d'accueil ;</li> <li>- Mobilité assurée par le lieu d'accueil (gestion des transports) ;</li> <li>- Caractère innovant de la proposition.</li> </ul>	<p><i>20 points</i></p>
<p><b>Projet de service</b></p> <p><b>Qualité de l'organisation de l'établissement</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance des dispositifs liés au handicap ;</li> <li>- Modalités de coordination avec les différents partenaires intervenant dans le parcours de l'enfant et des jeunes, notamment les organismes de soins et les structures liés au handicap (MDPH, ARS, IME, ITEP, etc. ) ;</li> <li>- Modalités d'interaction avec l'Aide sociale à l'enfance ;</li> <li>- Expérience dans la gestion des établissements médico-sociaux ;</li> <li>- Localisation à proximité des structures de soins et qualité de l'hébergement ;</li> <li>- Qualité du bâti.</li> </ul>	<p><i>20 points</i></p>

<b>Qualité de l'équipe professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Composition et expérience de l'équipe ;</li> <li>- Professionnalisation et niveau de diplôme ;</li> <li>- Expertise en protection de l'enfance et plus particulièrement dans la prise en charge des enfants aux besoins spécifiques ;</li> <li>- Etendue de la pluridisciplinarité ;</li> <li>- Organisation et rythme de travail.</li> </ul>	<i>30 points</i>
<b>Aspects administratifs et financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget de fonctionnement et d'investissement ;</li> <li>- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du projet ;</li> <li>- Capacité à mettre en œuvre le projet ;</li> <li>- Sincérité du chiffrage avec les moyens annoncés ;</li> <li>- Coût du PPI.</li> </ul>	<i>30 points</i>